

Gestion calamiteuse de l'épisode neigeux : l'OTRE saisit officiellement la ministre des transports !



Gestion calamiteuse de l'épisode neigeux : L'OTRE saisit officiellement la ministre des transports !

Après avoir exprimé dès hier son fort mécontentement sur la gestion calamiteuse par les autorités de l'épisode neigeux que nous venons de traverser, devant l'insuffisance de coordination et le manque de clarté dans l'information qui ont contribué à des situations incompréhensibles dont la conséquence immédiate s'est traduite par le stockage massif de véhicules en bord de route, l'OTRE a saisi officiellement ce jour, Élisabeth BORNE, la ministre des transports.

Le blocage des poids lourds a entraîné pour les entreprises de transport une perte de chiffre d'affaire importante. Pour l'OTRE, cet épisode neigeux doit être considéré comme une catastrophe naturelle. Dans un courrier adressé à la ministre des transports, l'OTRE demande à ce que soient étudiées avec elle les conditions de mise en œuvre du dispositif d'allocation spécifique de chômage partiel aux entreprises en cas de suspension d'activité en raison des présentes intempéries.

Par ailleurs, l'OTRE constate que de nombreux stockages préventifs dans des zones épargnées par les intempéries ont été mis en place pour, en théorie, éviter que les poids lourds ne se rendent dans les zones impactées par l'épisode neigeux. Ce genre de stockage a une incidence économique forte que les entreprises n'acceptent pas, notamment pour les transports régionaux qui s'effectuent dans des zones non-touchées. L'OTRE considère que de nombreux arrêts ont été pris avec un manque de discernement en application du principe de précaution qui ne s'imposait pas forcément dans tous les cas.

À l'approche de l'annonce d'un nouvel épisode neigeux, l'OTRE rappelle qu'à la suite des évènements des hivers précédents, une procédure de gestion et d'information avait été mise en place avec le ministère de l'intérieur et le ministère en charge des transports. Dans celle-ci, les organisations professionnelles étaient associées étroitement à la gestion de l'évènement, sans toutefois intervenir dans la prise de décision finale. Cette procédure avait donné par la suite des résultats assez probants. Dans le cas présent, cette procédure n'a pas été mise en place. Il en a résulté une cacophonie générale dans la diffusion de l'information.

L'OTRE attend que les professionnels soient de nouveau associés à la chaîne de décisions afin que les informations circulent le plus rapidement possible vers l'ensemble des entreprises et qu'elles prennent les décisions adéquates.

Contact presse :
Jean-Marc RIVERA, secrétaire général
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org